

DIPER A2/20 - 037

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

VU la loi n°84.16 du 11.01.1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2009 - 1388 du 11 novembre 2009 modifié ;

VU la note ministérielle fixant les possibilités d'avancement au choix à la classe supérieure des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2020 ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire académique compétente en sa séance du 10 juin 2020;

ARRETE

Article 1er : les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale, dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la classe supérieure, à la date du 1^{er} septembre 2020 (15 possibilités).

ARRETE COLLECTIF

Accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure

NOM Prénom	Grade d'origine	Date de nomination
TRIQUET Christiane	SAENES classe normale	01/09/2020
BAUMANN Véronique	SAENES classe normale	01/09/2020
BONA Caroline	SAENES classe normale	01/09/2020
BOURGEOIS Virginie	SAENES classe normale	01/09/2020
GERDIL Agnès	SAENES classe normale	01/09/2020
LUETE Lourdemarie	SAENES classe normale	01/09/2020
FOUQUART Marie-Astrid	SAENES classe normale	01/09/2020
BOUDIER Elise	SAENES classe normale	01/09/2020
FRANCONY Catherine	SAENES classe normale	01/09/2020
BONNET Judith	SAENES classe normale	01/09/2020
RAVINEL Martine	SAENES classe normale	01/09/2020
CANAVESIO Sylvie	SAENES classe normale	01/09/2020
BOULBAROUD-ROCHE Stéphanie	SAENES classe normale	01/09/2020
CHAMPAVIER Valery	SAENES classe normale	01/09/2020
IBOUD Laurent	SAENES classe normale	01/09/2020

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de GRENOBLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENOBLE, le 15 juin 2020

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie,
Jannick CHRETIEN